Nations Unies A/49/PV.76

Assemblée générale

Quarante-neuvième session

Documents officiels

76e séance plénière
Lundi 5 décembre 1994, à 15 heures
New York

Président : M. Essy . . . . . (Côte d'Ivoire)

La séance est ouverte à 15 h 20.

Point 37 de l'ordre du jour (*suite*)

Renforcement de la coordination de l'aide humanitaire et des secours en cas de catastrophe fournis par l'Organisation des Nations Unies, y compris l'assistance économique spéciale

e) Assistance internationale d'urgence pour le rétablissement de la paix et de la normalité en Afghanistan et pour la reconstruction de ce pays dévasté par la guerre

Note du Secrétaire général (A/49/208)

Rapport du Secrétaire général (A/49/688)

Projet de résolution (A/49/L.45)

Le Président : Je donne la parole au représentant de l'Allemagne, qui va présenter le projet de résolution A/49/L.45.

M. Graf Zu Rantzau (Allemagne) (*interprétation de l'anglais*) : C'est avec grande satisfaction que l'Allemagne se charge de présenter le projet de résolution A/49/L.45, intitulé «Assistance internationale d'urgence pour le rétablissement de la paix et de la normalité en Afghanistan et pour la reconstruction de ce pays dévasté par la guerre». Le texte a pour auteurs les États Membres suivants : Afghanistan, Autriche, Belgique, Danemark, Finlande, France, Irlande, Japon, Luxembourg, Norvège, Fédération de Russie, Arabie saoudite, Suède, Turquie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, États-Unis d'Amérique, Ouzbékistan, Brunéi Darussalam, Grèce, Italie, Pays-Bas, Togo, Espagne, Tunisie, Turkménistan et Yémen. Étant donné que ce projet de résolution ne sera pas mis aux voix aujourd'hui, nous prions instamment tous les autres États membres de se joindre aux auteurs de ce projet.

Je prends la parole au nom de l'Union européenne, ainsi que de l'Autriche et de la Suède. Nous sommes convaincus que la résolution pourra contribuer à mettre un terme aux effusions de sang en Afghanistan et à permettre au peuple de l'Afghanistan, dont une majorité écrasante aspire à la paix, de vivre dans un État régi par les principes du droit. La souveraineté et l'intégrité territoriale de la République islamique d'Afghanistan doivent être maintenues et renforcées.

L'Union européenne, l'Autriche et la Suède se félicitent des initiatives prises par le Secrétaire de l'ONU destinées à ouvrir la voie à une paix durable en Afghanistan, et nous relevons en particulier la désignation du Représentant spécial pour l'Afghanistan, l'Ambassadeur Mestiri, qui, grâce à des consultations et pourparlers intensifs avec les dirigeants afghans, a établi une base viable pour des mesures politiques qui seront prises dans l'avenir. Au nom de l'Union européenne, de l'Autriche et de la

94-87349 (F)
9487349

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées, *dans un délai d'un mois à compter de la date de la séance*, au Chef de la Section de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau C-178. Les rectifications seront publiées après la clôture de la session dans un rectificatif récapitulatif. Lorsque le résultat d'un vote enregistré ou d'un vote par appel nominal est suivi d'un astérisque, voir l'annexe au procès-verbal.

Suède, l'Allemagne appuie la déclaration présidentielle faite à la 3474e séance du Conseil de sécurité, le 30 novembre 1994 :

> «Le Conseil de sécurité note avec satisfaction les progrès réalisés par la Mission spéciale des Nations Unies en Afghanistan, dirigée par l'Ambassadeur Mahmoud Mestiri, et le rapport du Secrétaire général en date du 22 novembre 1994.» (*S/PRST/1194/77*)

À notre avis, le résultat majeur des pourparlers tenus récemment par le Représentant spécial, l'Ambassadeur Mestiri, est d'avoir constaté que la vaste majorité du peuple afghan souhaite un rapprochement national. Il appartient maintenant à l'ONU de soutenir ce désir de paix.

À cet égard, l'Union européenne a déclaré ce qui suit dans son mémoire qui a été distribué en même temps que la déclaration faite, au nom de l'Union européenne, par le Ministre allemand des affaires étrangères, M. Klaus Kinkel, à la 6e séance de l'Assemblée générale, tenue le 27 septembre 1994 :

> «L'Union européenne déplore que les combats se poursuivent en Afghanistan, en particulier à Kaboul, semant la mort et la destruction parmi les populations civiles. Elle lance un appel à tous les dirigeants afghans pour qu'ils mettent un terme à leur affrontement et amorcent un dialogue pacifique et appelle tous les États membres à cesser tout appui aux parties aux hostilités afghanes. L'Union européenne appuie l'initiative prise par le Secrétaire général de l'ONU visant à charger son Représentant spécial en Afghanistan, l'Ambassadeur Mestiri, de deux missions d'établissement des faits en Afghanistan. Elle fait siennes les recommandations figurant dans le rapport intérimaire de la Mission.»

L'Union européenne, l'Autriche et la Suède sont fermement convaincues que, après de nombreuses années d'hostilités entre les dirigeants et groupes afghans, qui ont entraîné des pertes déplorables et massives de vies humaines et de biens matériels pour la population, en particulier à Kaboul, mais aussi dans d'autres parties du pays, il faut prendre l'initiative politique de promouvoir le processus de rapprochement national. À cette fin, quelques mesures semblent impératives : nous les avons décrites dans le projet de résolution et elles ont fait l'objet d'entretiens entre l'Ambassadeur Mestiri et les dirigeants afghans.

Nous voudrions appeler l'attention sur les recommandations suivantes figurant dans le projet de résolution :

Premièrement, nous estimons indispensable que le Secrétaire général et son Représentant spécial pour l'Afghanistan continuent leurs efforts inlassables en vue du rapprochement national et de la reconstruction du pays. Nous appuyons ces efforts.

Deuxièmement, nous estimons que la constitution d'une «haute autorité» représentative est nécessaire. Elle aura notamment pour tâche de négocier un cessez-le-feu immédiat et durable, de créer et de contrôler une force de sécurité nationale, de recueillir les armes lourdes et de constituer un gouvernement de transition acceptable de manière à établir les conditions nécessaires pour des élections libres et équitables dans l'ensemble du pays.

Troisièmement, nous appelons tous les Afghans à consentir à un cessez-le-feu immédiat et à appuyer les efforts que déploie le Représentant spécial, M. Mestiri, pour faciliter la reconstruction nationale et rétablir un gouvernement de transition pleinement représentatif et ayant une large assise. De même, nous demandons à tous les États de respecter la souveraineté et l'intégrité territoriale de l'Afghanistan, de s'abstenir rigoureusement de s'ingérer dans les affaires intérieures du pays et de respecter le droit du peuple afghan à décider de son avenir. Les livraisons d'armes provenant de l'extérieur de l'Afghanistan doivent cesser.

Quatrièmement, nous prions le Secrétaire général de poursuivre ses efforts pour élaborer des plans de reconstruction et de relèvement nationaux pour l'Afghanistan et demandons instamment à la communauté internationale et aux organisations et institutions internationales d'apporter l'aide financière, technique et matérielle nécessaire à la reconstruction de l'Afghanistan. Nous appuyons l'appel lancé par le Secrétaire général en vue de l'acheminement d'une assistance humanitaire d'urgence à l'Afghanistan. Le projet de résolution salue les efforts accomplis sur le terrain par des organisations non gouvernementales. Il incombe toutefois au peuple afghan de créer les conditions qui permettraient à l'aide humanitaire destinée à la reconstruction nationale d'avoir une chance de succès.

L'Union européenne, l'Autriche et la Suède sont fermement convaincues que l'adoption de ce projet de résolution sera interprétée par le peuple de l'État islamique d'Afghanistan et par ses groupes et dirigeants politiques comme un signe d'encouragement et d'espoir montrant que l'ONU est résolue à contribuer au rapprochement tant attendu entre les composantes du peuple afghan, ainsi qu'à mettre fin à la funeste effusion de sang.

M. Ghafoorzai (Afghanistan) (*interprétation de l'anglais*) : J'aimerais d'abord exprimer nos chaleureuses félicitations à la délégation du charmant État insulaire des Palaos pour s'être joint à notre famille mondiale. Nous souhaitons aux Palaos de poursuivre sur la voie du progrès et de la prospérité.

Alors que l'Assemblée amorce son examen du point 37 e) de l'ordre du jour, intitulé «Assistance internationale d'urgence pour le rétablissement de la paix et de la normalité en Afghanistan et pour la reconstruction de ce pays dévasté par la guerre», j'aimerais exprimer au Secrétaire général, M. Boutros Boutros-Ghali, la gratitude du peuple afghan et de l'État islamique d'Afghanistan pour le vif intérêt qu'il n'a cessé de manifester et pour ses efforts constants au service de la paix en Afghanistan.

En ce moment grave et tragique, toute démarche d'appui ferme et sincère visant à mettre fin à la crise actuelle dans notre patrie demeurera un heureux souvenir dans la mémoire des générations actuelles et futures d'Afghans, tout comme elle ne sera qu'un souvenir odieux pour ceux qui cherchent à tirer parti de nos problèmes pour leurs propres fins politiques.

La décision prise par le Secrétaire général, conformément à la résolution 48/208 adoptée lors de la précédente session de l'Assemblée générale, d'envoyer une mission spéciale en Afghanistan est considérée par les Afghans comme un élément important de la participation de la communauté internationale et de sa contribution en faveur du plein rétablissement de la paix et de la stabilité dans leur pays.

La nomination du diplomate compétent, de l'excellent administrateur et de la personnalité sincère qu'est l'Ambassadeur Mahmoud Mestiri, représentant du pays frère qu'est la Tunisie, pour diriger la mission spéciale a été un excellent choix. La reconnaissance et l'identification des questions multidimensionnelles propres à l'Afghanistan — qui forme une société complexe et composite ayant des caractéristiques spécifiques et parfois difficiles à cerner — ne constituent pas une tâche facile. Il est donc très satisfaisant de constater que la mission spéciale a connu un succès considérable dans l'accomplissement de la tâche très difficile qui lui avait été confiée.

Le peuple afghan et l'État islamique d'Afghanistan, conscients que l'ONU est une source d'espoir commun pour la paix qui ne sert aucun intérêt particulier et est donc digne de notre confiance à tous, a décidé de faire appel à son appui pour accélérer et renforcer nos efforts nationaux visant à mettre fin à la crise et à l'affrontement militaire qui sévissent dans notre pays et à favoriser le rétablissement de la paix et de la normalité, ainsi que la reconstruction. Nous nous réjouissons que la mission spéciale, après une série de déplacements ayant permis la réalisation d'efforts de médiation, ait mérité la gratitude de notre peuple et de l'État islamique d'Afghanistan. Cette gratitude reflète notre confiance à l'égard de l'Organisation.

L'Afghanistan, en raison de sa situation stratégique particulière au carrefour des intérêts de plusieurs puissances mondiales, a été exposée à nombre d'invasions massives au cours de son histoire, dont la plupart ont engendré des conséquences dévastatrices, que ce soit l'agression d'Alexandre le Grand survenue au IVe siècle avant notre ère, l'irruption de Genghis Khan au XIIIe siècle, l'invasion coloniale britannique provenant du sous-continent au XIXe siècle, ou la récente invasion par l'ex-Union soviétique lors de la décennie précédente, qui s'est poursuivie pendant 14 années dévastatrices.

Chaque fois, ces envahisseurs se sont heurtés à une résistance vigoureuse. Pour affaiblir cette résistance, il leur fallait saper notre unité nationale, c'est-à-dire recourir, pour atteindre cet objectif, à des politiques fondées sur le principe «diviser pour régner» et sur la création de facteurs d'opposition entre les différents groupes de la population en excitant les sentiments ethniques, linguistiques et religieux. Afin de faire échouer de telles tentatives et de réagir aux crises nationales, notre nation a recouru à nos pratiques traditionnelles de dialogue pacifique, de discussion, de rassemblements d'érudits islamiques et d'aînés, et à la convocation de *jirga*, c'est-à-dire de conseils, selon les méthodes typiques de la société afghane.

Les questions sont les suivantes : pourquoi l'Afghanistan a-t-il subi une telle tragédie cette fois-ci? Pourquoi les Afghans se sont-ils affrontés cette fois-ci? La réponse à ces questions réside dans les facteurs suivants : premièrement, l'ex-Union soviétique, résolue à étendre son empire à travers l'Afghanistan en direction des mers chaudes et se rendant compte de l'opposition farouche des Afghans à l'athéisme et à l'agression étrangère, a appliqué un plan dont les premières mesures ont consisté à détruire toutes les institutions politiques, sociales et même religieuses et à tuer ou emprisonner les centaines d'érudits religieux et de dirigeants tribaux aptes à diriger ces institutions.

Ainsi, les structures de ce type, susceptibles de préserver l'équilibre entre les groupes ethniques et les tribus et de prévenir les affrontements internes, ont été démantelées ou gravement affectées et paralysées. Des groupes

communistes mobilisés et armés — appelés milices, groupes tribaux, soldats de la révolution ou groupes d'autodéfense — et des organisations pour la mobilisation des jeunes ont été créés et mis sur pied. Après le rétablissement de l'État islamique, la majorité de ces groupes se sont réfugiés dans la clandestinité et se sont lancés dans des activités terroristes de destruction et de subversion.

Le deuxième facteur à l'origine des affrontements armés dans certaines régions du pays est le résultat du flux massif d'armes légères et d'armes lourdes perfectionnées ainsi que de munitions, qui s'est effectué pendant les 14 ans de guerre. Alors que ces armes devaient être rassemblées, une ingérence provenant de milieux spécifiques établis hors de nos frontières, comme le réaffirme le paragraphe 12 du rapport du Secrétaire général, est apparue comme le troisième facteur qui a provoqué l'affrontement armé et a contribué à nos malheurs. Les portes de nouveaux dépôts d'armes ont été ouvertes par certains groupes à l'intérieur du pays qui servent des intérêts extérieurs, et l'Afghanistan est devenu un arsenal énorme.

Si, dès la chute du régime communiste et l'établissement de l'État islamique, le peuple afghan avait été laissé tranquille, et si des étrangers ne s'étaient pas mêlés de ses affaires internes, il aurait pu une fois encore certainement montré sa capacité à faire face à la crise. La paix serait déjà revenue, et les efforts de reconstruction auraient commencé.

Quelques observateurs ont conclu à tort qu'il y a une guerre civile en Afghanistan. Sur la base des réalités et des circonstances, une telle allégation n'est rien d'autre qu'une interprétation parfaitement erronée des faits. La crise que connaît le pays actuellement n'est pas une guerre civile mais plus exactement un conflit armé local, imposé et alimenté de l'extérieur.

Oui, la nation afghane est une société mélangée. Cependant, comme l'histoire le montre, cette caractéristique de notre société n'a jamais été une cause de conflit. Au contraire, dans toutes les crises nationales et invasions étrangères, le peuple afghan, sans tenir compte de ses ethnicités, en tant que membre d'une famille unie, a opposé un front solide aux ennemis de leur foi et de leur liberté et a chassé les envahisseurs en préservant sa souveraineté, son intégrité territoriale, sa liberté et son caractère islamique. Il faut se rappeler les événements historiques de la dernière décennie et se demander si le succès que la Jihad a remporté en repoussant l'invasion massive de l'ex-Union soviétique, qui a duré près de 14 longues années et s'est accompagnée de pertes humaines et matérielles inimaginables et incommensurables, n'est pas une preuve évidente de l'unité et de la solidarité dont font preuve toutes les couches de notre société. Il est certain que cette réussite historique, qui a largement contribué à la chute de l'ancien empire soviétique et est devenue une source d'inspiration, pour de nombreuses nations en quête de liberté et d'institutions démocratiques, n'aurait pas pu avoir lieu sans une lutte vigoureuse et unie à l'échelle nationale.

L'exemple et l'explication historiques que je viens de donner ont pour objectif de justifier les espoirs que nous plaçons dans la communauté internationale et de demander à celle-ci de maintenir sa foi en notre nation et en sa clairvoyance — de faire confiance à notre nation en tant qu'élément de paix, d'amitié et de coexistence pacifique.

Du haut de cette tribune, nous voulons dire à la communauté mondiale que la nation afghane est une nation pacifique, qui veut véritablement vivre en paix, dans la compréhension et la cordialité avec ses voisins, une nation modérée et une nation qui considère toute autre façon de penser comme étant incompatible avec sa nature et son caractère. La guerre engendre toujours des phénomènes sinistres. La drogue en est un. Le problème des drogues en Afghanistan est une séquelle de la guerre.

Oui, nous sommes une nation musulmane, et nous en sommes fiers. Nous sommes une nation qui croit à la paix et hait la terreur et la violence. Nous sommes une nation qui, sur la base des préceptes coraniques considère que le plus grand péché est d'ôter la vie à un être humain innocent et la plus grande récompense est de sauver une vie.

La sagesse politique et la vision à long terme exigent que les dirigeants et les hommes politiques de notre région envisagent de créer un avenir de coexistence entre leurs nations et les Afghans, et non de rechercher des objectifs politiques à court terme. Nous triompherons encore une fois. Mais nous perdrons le temps et l'énergie nécessaires pour éliminer de la mémoire des générations présentes et futures les souvenirs amers des attitudes inamicales et hostiles de ceux qui, par derrière, nous poignardent en ce temps de crise.

Après ces quelques observations préliminaires, qu'il me soit permis d'en venir à la Mission spéciale des Nations Unies pour l'Afghanistan.

Comme déjà dit, l'État islamique d'Afghanistan a appuyé le rôle de médiateur joué par les Nations Unies pour favoriser un rapprochement national en mettant fin aux ingérences étrangères et en facilitant ainsi un processus politique qui permettrait de rétablir pleinement la paix et la

sécurité de même que d'accélérer la reconstruction et le redressement national. Cet appui nous est fourni pour les raisons bien précises suivantes :

Premièrement, l'objectif de la mission spéciale est en complète harmonie avec les aspirations de la nation afghane, comme cela ressort de certaines propositions et initiatives de paix, entre autres la convocation du Conseil suprême islamique à large base de Herat, en juillet 1994, sur l'initiative indépendante d'une personnalité nationale, le commandant Ismail Khan, dont la fermeté a dans une mesure large favorisé l'entente sur des principes de nature à rallier un consensus national, qui sont la base de l'actuel processus de paix des Nations Unies. À cet égard, je voudrais assurer l'Assemblée que la nation tout entière, à l'exception de quelques petits milieux bellicistes, aspire à la paix et estime que les affrontements militaires et les armes sont inutiles, destructifs et vains.

Deuxièmement, comme déjà dit, l'État islamique est profondément convaincu que les moyens militaires ne peuvent donner la victoire à aucune des parties, ni résoudre les problèmes et les questions auxquels nous sommes confrontés aujourd'hui. Malheureusement, une faction de l'opposition, en violation de tous les accords et ententes, a eu recours à l'option militaire pour réaliser ses objectifs.

Troisièmement, les moyens que le système des Nations Unies offre pour appuyer un processus de paix durable en Afghanistan sont adéquats. À cet égard, ma délégation souligne que d'autres initiatives sont nécessaires pour compléter le rôle des Nations Unies.

Quatrièmement, notre peuple a connu de longues années de guerre, qui ont entraîné de nombreuses calamités sociales, économiques et psychologiques. Une grande partie du pays reste toujours sous-développée et ravagée — dans certains cas sans espoir de redressement possible. La génération actuelle est privée d'éducation, et je me demande quel phénomène pourrait être plus grave pour une nation que de priver toute une génération de l'éducation de base. Seule une assistance internationale adéquate pourra permettre de satisfaire à ces exigences et à ces besoins.

Cinquièmement, le système des Nations Unies a la capacité de mettre fin aux ingérences dans nos affaires intérieures. C'est pourquoi nous nous félicitons de la déclaration du Président du Conseil de sécurité en date du 30 novembre 1994, dans laquelle :

> «Le Conseil demande à tous les États de prendre les mesures nécessaires pour favoriser la paix en Afghanistan; empêcher que continuent d'affluer des armes, des munitions et des fournitures militaires destinées aux parties belligérantes et mettre un terme à ce conflit destructeur.» (*S/PRST/1994/77*)

Nous avons accordé la plus haute priorité à nos efforts nationaux en vue d'appuyer les Nations Unies qui tentent d'aider l'Afghanistan à mettre fin au conflit. Nous comptons que nos amis respecteront la volonté de notre nation, qui souhaite la paix, et qu'ils lui accorderont le même appui indéfectible.

La mission spéciale, dirigée par l'Ambassadeur Mahmoud Mestiri, a besoin de l'appui constant, ferme et soutenu de tous ceux qui se sont engagés envers le droit des nations à la vie et à la paix. Ne pas prendre fermement position diminuerait l'efficacité des Nations Unies, contribuerait à une plus grande institutionnalisation de l'illégalité dans les zones de conflit et encouragerait davantage les fauteurs de guerre à poursuivre leurs abominables objectifs.

Je tiens à faire, à ce stade, quelques observations d'ordre général sur la manière dont les Nations Unies mènent leurs efforts et sur la nécessité qui s'impose à elles d'obtenir des assurances et des garanties appropriées pour le succès final de leur mission.

Premièrement, le respect d'un vote majoritaire, fondé sur des valeurs démocratiques, a toujours été considéré par les missions de bonne volonté des Nations Unies comme un principe fondamental de la solution pacifique des problèmes dans le monde entier. S'efforcer de dégager un consensus afin de trouver une solution politique à une crise est un noble idéal. Toutefois, si, en raison de la nature d'une situation donnée — et notamment si cette situation a été provoquée par des éléments échappant aux facteurs internes — il semble impossible d'obtenir le consensus, et si toutes les tentatives à cet effet sont épuisées, dans ce cas l'application d'un vote majoritaire prépondérant en tant que principe démocratique et moyen de dissuasion contre des massacres et des destructions serait tout à fait logique et plausible. Cela serait particulièrement vrai dans une situation où un côté continuerait de rejeter toute formule de compromis et de violer le droit à la vie et à la paix d'une population civile innocente.

Dans une telle situation, un vote majoritaire ne saurait en aucune façon être considéré comme un acte de tyrannie de la part de la majorité ou comme un signe de mépris à l'égard de la minorité. L'application d'un tel vote servirait les intérêts de la population, empêchant d'autres effusions de sang et d'autres destructions et atténuant tragédies et

souffrances. Si nous n'avons pas insisté sur l'application d'un vote majoritaire à ce stade, c'est que nous voulions laisser une certaine flexibilité à la mission spéciale des Nations Unies. Nous espérons que l'opposition, tirant parti de l'application du consensus, cessera d'opposer son veto à des formules de compromis importantes pour résoudre des questions sur lesquelles la mission spéciale des Nations Unies mènera bientôt des négociations.

Deuxièmement, le processus politique normal pour régler des problèmes, notamment ceux dont les causes échappent aux facteurs internes, peut être vulnérable à n'importe quelle étape. Il faut donc que l'Organisation soit vigilante et prévoie les garanties appropriées et les mesures de précaution nécessaires pour veiller à ce que les différentes étapes du processus politique se déroulent sans heurts.

L'État islamique d'Afghanistan, quant à lui, tient à assurer les Nations Unies que le peuple afghan et ses forces militaires se tiendront prêts à épauler l'Organisation à chaque étape du processus, particulièrement lors du transfert de pouvoirs, en prenant les mesures de précaution appropriées afin d'éviter tout sabotage militaire ou tout complot visant à faire dérailler le processus de paix.

En ce qui concerne le rôle des Nations Unies dans ce domaine, nous voudrions qu'elles s'engagent fermement à rester jusqu'à la fin du processus de paix tout entier. Nous ne voulons pas que Kaboul se transforme en un autre Bihac.

Je tiens à expliquer brièvement la position de ma délégation à l'égard des observations et recommandations contenues dans les paragraphes 75 à 81 du rapport du Secrétaire général (A/49/688), tels qu'elles sont reflétées dans le dispositif du projet de résolution dont nous sommes saisis aujourd'hui.

L'État islamique d'Afghanistan serait heureux de discuter de toutes les dimensions des propositions et des recommandations de la mission spéciale. En effet, beaucoup de problèmes peuvent surgir lors de l'application du processus politique étape par étape, et ils devront être réglés sur le terrain.

L'État islamique d'Afghanistan est en faveur des étapes auxquelles il est fait allusion aux paragraphes 2 et 3 du projet de résolution relatifs à un cessez-le-feu immédiat et durable. Il est même prêt à appuyer la désignation d'un groupe de surveillance du cessez-le-feu composé à la fois de moniteurs afghans et internationaux. L'Organisation de la Conférence islamique s'est déclarée prête à aider l'Afghanistan dans ce domaine particulier.

Comme le reflète le paragraphe 2 du projet de résolution, l'État islamique d'Afghanistan appuie la création d'une haute autorité dûment définie dans le projet de résolution comme ayant une large assise. Cette haute autorité doit donc avoir effectivement une large assise et ne doit donc pas être limitée aux représentants des partis politiques. L'État islamique d'Afghanistan est fermement convaincu que 18 personnes — deux de chacun des neuf partis — en même temps que 10 personnalités afghanes indépendantes qui n'appartiennent pas aux partis, ainsi que des représentants de toutes les provinces de l'Afghanistan — deux délégués de chaque province, élus par les conseils provinciaux — devraient participer activement à la haute autorité. Une telle composition donnerait à tous les secteurs de la population de l'Afghanistan le sentiment qu'ils contribuent véritablement aux travaux du Conseil et participent aux prises de décisions concernant leur avenir.

Pour ce qui est de la représentation des partis composant la haute autorité, n'oublions pas que seuls neuf partis reconnus au cours des 14 années de lutte ont participé à des réunions antérieures, y compris celle de Jalalabad l'an dernier. Récemment, de nouvelles revendications ont fait leur apparition concernant la reconnaissance d'un autre groupe et son éligibilité en tant que membre faisant partie de la haute autorité. La majorité des partis qui ont participé à la réunion de Jalalabad l'an dernier ne reconnaissent cependant pas la légalité de telles revendications, qui ne feraient que se multiplier à l'avenir au fur et à mesure que d'autres groupes et factions les présenteraient.

L'État islamique d'Afghanistan, guidé par les vues et décisions de la majorité prépondérante, ne peut accepter la responsabilité d'une augmentation quelconque du nombre de partis autorisés à faire partie de la haute autorité. Une telle augmentation ne saurait avoir lieu qu'à la lumière d'un texte statutaire sur les partis politiques adopté par un futur organe législatif, précisant les normes et les critères selon lesquels de nouveaux partis politiques pourraient être acceptés, y compris la procédure à suivre à cette fin.

Quant à la création d'une force nationale de sécurité à laquelle il est fait référence à l'alinéa b) du paragraphe 2 du projet de résolution, l'État islamique d'Afghanistan pense que l'Assemblée générale devrait prendre conscience des difficultés pratiques que présente la mise en oeuvre de cette idée. Nous sommes fermement persuadés qu'un ordre de priorités pour l'application progressive du processus de paix doit être établi. La question la plus urgente — qui est, en

fait, la question clef — est la création de la haute autorité, ainsi que l'indiquent le paragraphe 9 du rapport du Secrétaire général et le paragraphe 2 du projet de résolution dont nous sommes saisis. La création d'un gouvernement de transition serait la deuxième mesure. Ce n'est qu'alors que la question de la création d'une force nationale de sécurité pourrait être examinée par le gouvernement de transition, avec l'approbation de la haute autorité.

La haute autorité, en tant qu'organe exécutif suprême, devrait décider du caractère véritablement neutre d'une telle force. Nous tenons à souligner que cette force ne saurait être créée avant que la haute autorité soit mise en place. Nous tenons à ce qu'il soit pris acte de la nécessité de respecter l'ordre chronologique du processus de paix, tâche dont on espère que s'acquittera la mission spéciale avec le concours de l'État islamique d'Afghanistan et les autres parties intéressées.

L'Afghanistan croit fermement qu'il est nécessaire d'instaurer un gouvernement provisoire, dont la tâche a été définie dans le rapport et dans le projet de résolution. En ce qui concerne la durée de ce gouvernement provisoire, l'État islamique d'Afghanistan ferait preuve de souplesse.

Pour permettre la consolidation du processus politique, le Président Rabbani, dans un message dont a donné lecture à l'Assemblée générale M. Lafraie, Ministre d'État aux affaires étrangères, a annoncé qu'il était disposé à transférer le pouvoir à une autorité responsable et légitime. On trouvera les détails de la position de l'État islamique relativement au processus de paix dans une déclaration datée du 1er novembre 1994, distribuée comme document du Conseil de sécurité sous la cote S/1994/1277, en date du 11 novembre.

Une volonté ferme de la part de la majorité des forces et des parties en Afghanistan permet d'être optimistes quant aux prochaines négociations de l'Ambassadeur Mestiri, en Afghanistan, qui porteront sur l'application du mandat reconduit que lui conférera l'adoption unanime du projet de résolution à l'examen.

Pour ce qui est des efforts de reconstruction, ma délégation se félicite de voir que le rapport d'activité sur l'état de la situation en date du 1er juillet et le rapport courant du Secrétaire général soulignent tous les deux qu'il existe un consensus quant à la nécessité d'une mesure internationale pour aider à la reconstruction de l'Afghanistan en tant que partie intégrante de l'instauration d'un processus de paix durable. Nous sommes heureux de voir que la notion de la paix d'abord et l'aide ensuite, qui a causé des souffrances aux civils et qui a retardé le processus de paix lui-même, n'est plus de mise, et qu'il semble y avoir un accord général sur le fait que les initiatives de reconstruction dans les régions du pays où la paix a déjà été rétablie devraient commencer immédiatement.

Le choix d'une gamme de projets appropriés pouvant être mis en oeuvre immédiatement et attractifs pour les donateurs, d'une valeur estimée à 105 millions de dollars, tels qu'élaborés à l'annexe du rapport, est une mesure préliminaire pour générer la confiance des donateurs et appuyer le processus de paix dans son ensemble. Nous sommes convaincus que les projets proposés recevront l'appui sans réserve de la communauté internationale. L'État islamique d'Afghanistan espère qu'une attention urgente et accrue sera apportée au rétablissement et à la réhabilitation du système médical et du système de santé dans le pays.

En dernier, je mentionnerai un fait non moins important, à savoir que notre peuple qui souffre et notre pays qui est déchiré par la guerre ont besoin de recevoir une assistance humanitaire d'urgence. La communauté mondiale devrait convenir que l'aide humanitaire d'urgence aux habitants des régions troublées du globe doit rester à l'abri des considérations d'ordre politique. Les droits de l'homme fondamentaux et l'intégrité et la dignité de la personne — que nous avons pris l'engagement de défendre en vertu de la Charte des Nations Unies et des documents relatifs aux droits de l'homme — ont été violés en Afghanistan à la suite d'une longue guerre prolongée et de ses manifestations. Comment espérer qu'un enfant puisse jouir de ses droits de l'homme sous une pluie de roquettes, lorsqu'il a faim, qu'il est affaibli par la malnutrition, lorsque son père recherche désespérément un morceau de pain pour nourrir sa famille, morceau de pain qu'il n'a pas même les moyens d'acheter.

La nation afghane attend sincèrement de la communauté mondiale qu'elle réponde positivement à l'appel renouvelé du Secrétaire général des Nations Unies, qui demande 106 millions de dollars pour couvrir sur une période d'un an les frais de la prestation d'assistance humanitaire. Le rétablissement de la paix et la reconstruction de notre patrie ruinée est notre première tâche, mais nous avons besoin pour ce faire de l'appui de l'Assemblée.

Pour terminer, j'exprime la gratitude et les remerciements de ma délégation au Représentant permanent de l'Allemagne, qui a eu l'amabilité de présenter le projet de résolution au nom de l'Union européenne.

M. Abdellah (Tunisie) : Ma délégation, qui a l'honneur de coparrainer le projet de résolution dont notre Assemblée est aujourd'hui saisie, remercie vivement le Secrétaire général de notre Organisation pour le rapport exhaustif qu'il nous a soumis au titre de ce point, concernant l'assistance humanitaire d'urgence pour la paix, le retour à la normalité et la reconstruction de l'Afghanistan dévasté par la guerre.

Les étapes décrites par le Secrétaire général dans le cadre des efforts qu'il a consentis sans relâche depuis l'adoption de la résolution 48/208, le 21 décembre de l'année dernière, illustrent le sérieux, la persévérance et l'abnégation avec lesquels la question afghane est traitée par notre Organisation. Le Représentant spécial du Secrétaire général, l'Ambassadeur M. Mahmoud Mestiri, dont l'expérience, la compétence et le sens du devoir ont permis de renforcer l'autorité et la crédibilité des Nations Unies auprès des belligérants, s'est employé tout au long des derniers mois à engager un processus de réconciliation politique à même de favoriser la paix et le redressement de ce pays meurtri par de longues années de guerre civile.

Membre de la Commission sur l'Afghanistan issue de l'Organisation de la Conférence islamique (OCI), la Tunisie n'a cessé de déployer des efforts aussi bien dans le cadre de l'OCI que sur le plan bilatéral et dans les différents foras pour sensibiliser la communauté internationale ainsi que les différentes parties afghanes sur la nécessité de parvenir à une solution pacifique du conflit. Outre qu'elle a fait jusqu'ici des milliers de victimes innocentes et détruit toutes les infrastructures civiles du pays, la guerre civile constitue incontestablement une menace à la paix et à la sécurité régionales, suscite les interventions et les ingérences extérieures et donne lieu à des débordements auxquels il importe de mettre fin.

Ma délégation se félicite dans ce contexte de la déclaration du Conseil de sécurité à sa 3474e séance, le 30 novembre dernier, faisant état de l'acceptation par les parties belligérantes d'un processus de réconciliation nationale par étapes et la création d'une haute autorité représentative et à large base qui négocierait et superviserait un cessez-le-feu, mettrait en place une force nationale de sécurité chargée de rassembler les armes lourdes, d'assurer la sécurité dans tout le pays et formerait un gouvernement provisoire qui jetterait les bases d'un gouvernement choisi démocratiquement en utilisant éventuellement des structures traditionnelles telles qu'une «grande assemblée».

C'est d'ailleurs sur cette base que le Secrétaire général a bien spécifié dans son rapport que tout progrès dans le conflit afghan passe obligatoirement par la constitution, dans les meilleurs délais, de la haute autorité qui sera :

> «le [véritable] test de la volonté des dirigeants afghans de faire progresser le processus de paix et qui déterminera si la communauté internationale est prête à poursuivre ses efforts de paix en Afghanistan.» (*A/49/688, par. 76*)

Ma délégation encourage donc toutes les parties afghanes à accélérer le processus de réconciliation nationale, de manière à ce que l'Organisation des Nations Unies aille de l'avant dans son soutien pour les efforts de reconstruction dont le pays a tant besoin et aider la population afghane à bénéficier des dividendes de la paix.

Tout en nous félicitant vivement de l'action des organes du système des Nations Unies, tels que le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), l'Organisation mondiale de la santé (OMS), le Programme alimentaire mondial (PAM), le Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues (PNUCID), l'Organisation internationale du travail (OIT), le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) et les différentes organisations non gouvernementales qui opèrent dans le pays et qui déploient des efforts louables, souvent dans des conditions sécuritaires très précaires, nous exhortons les États Membres ainsi que les institutions financières internationales à répondre généreusement aux appels de fonds lancés en faveur du financement des activités humanitaires et de développement. Nous sommes convaincus que, pour aboutir, les efforts politiques déployés par l'Organisation des Nations Unies doivent bénéficier de l'apport économique et financier de la communauté internationale.

Outre les efforts visant à reconstruire ce qui a été dévasté par la guerre et à entamer les programmes de développement nécessaires à la relance de l'économie, il est un autre aspect fondamental, à savoir l'aide au déminage, qui devrait retenir l'attention de la communauté internationale. En effet, l'implantation incontrôlée de mines terrestres à travers tout le pays, à proximité des zones de passage et aux abords des agglomérations, constitue un facteur qui aggrave la situation déjà précaire de la population civile, menace les convois humanitaires et présente un danger pour les réfugiés qui, à la satisfaction du Secrétaire général, commencent à regagner leur pays, encouragés par l'espoir de pouvoir enfin s'y réinstaller.

Il est incontestable que l'action internationale au profit de l'Afghanistan reste tributaire de la volonté des parties afghanes à prendre conscience du drame que vit leur pays et à prendre d'urgence des mesures en vue de mettre en oeuvre les recommandations figurant dans le rapport du Secrétaire général.

M. Batu (Turquie) (*interprétation de l'anglais*) : D'emblée, je voudrais rendre hommage au Secrétaire général pour le rapport complet contenu dans le document A/49/688 du 22 novembre 1994, qu'il a présenté sur la situation générale en Afghanistan, la mise en oeuvre du programme d'assistance humanitaire d'urgence dans ce pays dévasté par la guerre et l'oeuvre accomplie par la mission spéciale des Nations Unies.

Nous voudrions également exprimer notre gratitude et notre soutien sans réserve à la mission spéciale des Nations Unies en Afghanistan pour les efforts qu'elle déploie inlassablement sous la direction de M. Mestiri.

Plus de deux années se sont écoulées depuis les changements encourageants intervenus dans la situation politique en Afghanistan. À l'époque, la mise en place d'un gouvernement intérimaire à Kaboul nous avait enfin permis d'espérer que tous les Afghans laisseraient de côté leurs divergences et entameraient le processus de réconciliation. Nous avions escompté la mise en route d'un processus de réconciliation à large base comprenant tous les groupes. Mais, à notre grande consternation, le conflit armé a repris, causant d'importantes pertes humaines, la dévastation totale de l'infrastructure économique et l'aggravation de la crise des réfugiés, qui touche non seulement l'Afghanistan mais les pays voisins de la région.

La poursuite des hostilités a non seulement créé des problèmes humanitaires considérables mais compromis le processus de normalisation politique. Nous voudrions donc, une fois encore, appeler toutes les parties au conflit en Afghanistan, en particulier les dirigeants des factions belligérantes, à accepter un cessez-le-feu immédiat et à appuyer l'action menée par la mission spéciale en vue de faciliter le processus de réconciliation nationale. À notre avis, cela permettrait également d'avancer fermement sur la voie de la reconstruction et du redressement de ce pays dévasté.

Nous attachons une grande importance à l'unité et à l'intégrité territoriale de l'Afghanistan. À cet égard, nous appuyons pleinement les larges consultations tenues entre la mission spéciale des Nations Unies et les parties afghanes et ses propositions visant à mettre un terme aux combats entre les factions, à mettre en route le processus de réconciliation politique et à s'attaquer à la tâche difficile du redressement et de la reconstruction de l'Afghanistan.

Par conséquent, nous nous félicitons de l'acceptation par les parties belligérantes et les autres représentants de l'Afghanistan, tel que cela est souligné dans le rapport du Secrétaire général, d'un processus graduel de réconciliation nationale grâce à la création d'une haute autorité pleinement représentative et largement constituée.

La Turquie est coauteur du projet de résolution intitulé «Assistance internationale d'urgence pour le rétablissement de la paix et de la normalité en Afghanistan et pour la reconstruction de ce pays dévasté par la guerre» dont l'Assemblée générale est saisie. Nous remercions en particulier la délégation allemande et les autres délégations intéressées qui ont étroitement coopéré à l'élaboration de ce projet de résolution. À cet égard nous appuyons vigoureusement l'appel lancé aux États Membres, au paragraphe 6 du dispositif, d'apporter toute l'assistance financière, technique et matérielle possible en vue d'assurer le rapatriement et la réinstallation des réfugiés et des personnes déplacées ainsi que la reconstruction de l'Afghanistan. La communauté internationale devrait répondre activement à l'appel lancé par le Secrétaire général en faveur d'une assistance humanitaire au profit de l'Afghanistan en contribuant généreusement au Fonds créé à cet effet. Je voudrais également saisir cette occasion pour féliciter toutes les institutions pertinentes du système des Nations Unies qui participent au programme d'assistance humanitaire d'urgence pour l'Afghanistan et font tout leur possible pour remédier à la situation humanitaire de ce pays et aider à résoudre le problème des réfugiés.

Compte tenu des liens historiques et culturels étroits unissant la Turquie et l'Afghanistan, nous continuerons d'assumer nos responsabilités en encourageant la paix et la prospérité en Afghanistan. Nous réaffirmons en conséquence notre appui au projet de résolution dont nous sommes saisis et espérons qu'il sera adopté par consensus en tant que manifestation de la solidarité internationale visant à secourir le peuple de l'Afghanistan dévasté par la guerre.

M. Kawthar (Arabie saoudite) (*interprétation de l'arabe*) : Je voudrais informer l'Assemblée générale que l'Albanie, l'Égypte, le Pakistan et le Portugal se sont portés coauteurs du projet de résolution A/49/L.45.

Le Royaume d'Arabie saoudite continue à attacher un vif intérêt à la question de l'Afghanistan, pays frère. Nous continuons d'aider le peuple afghan comme nous l'avons fait tout au long de sa lutte héroïque. La situation telle

qu'elle existe aujourd'hui et telle qu'elle a évolué au cours des deux dernières années, est une source de vive préoccupation. Nous espérons néanmoins qu'avec l'aide de la communauté internationale, et sous l'égide des Nations Unies, le peuple afghan trouvera bientôt une solution pacifique au conflit qui ravage son pays et pourra alors s'attacher à la reconstruction de l'Afghanistan. Le Royaume d'Arabie saoudite se tiendra aux côtés de ce peuple frère et lui prêtera aide et assistance.

Partant, nous sommes heureux de faire partie des auteurs du projet de résolution présenté par l'Allemagne et intitulé «Assistance internationale d'urgence pour la paix et la reconstruction de l'Afghanistan dévasté par la guerre». Le Royaume d'Arabie saoudite estime que ce projet de résolution, s'il était adopté, offrirait la meilleure solution possible aux problèmes économiques et politiques qui affligent actuellement l'Afghanistan. C'est peut-être la dernière occasion d'aider le peuple afghan à sortir de la situation critique où il se trouve.

Le Royaume d'Arabie saoudite appuie fermement la mission spéciale des Nations Unies en Afghanistan, dirigée par l'Ambassadeur Mahmoud Mestiri. De même, nous sommes reconnaissants au Secrétaire général des Nations Unies des efforts qu'il déploie en faveur de l'Afghanistan et nous appuyons son récent rapport à ce sujet.

La déclaration présidentielle du Conseil de sécurité du 30 novembre dernier répond également à nos attentes. Nous nous réjouissons du fait que le Conseil ait affirmé à nouveau qu'

> «il est prêt à aider le peuple afghan à retrouver la paix et la tranquillité auxquelles il aspire.» (*S/PRST/1994/77*)

Il convient que le Conseil de sécurité continue d'appuyer les efforts de la mission spéciale des Nations Unies en Afghanistan et suive la situation en permanence.

Nous espérons que le projet de résolution recevra un large appui aux Nations Unies, en paroles et en action. Nous souhaitons à nos frères afghans la sécurité et la prospérité. Nous espérons que ce peuple et ses dirigeants aideront l'Ambassadeur Mestiri à s'acquitter de sa mission et à réaliser les objectifs auxquels les Afghans eux-mêmes aspirent.

M. Ahsen (Pakistan) (*interprétation de l'anglais*) : Ma délégation est reconnaissante au Secrétaire général des efforts qu'il a entrepris pour faire appliquer la résolution 48/208, intitulée «Assistance internationale d'urgence pour le rétablissement de la paix et de la normalité en Afghanistan et pour la reconstruction de ce pays dévasté par la guerre». Ces efforts traduisent l'importance que le Secrétaire général attache à la situation qui existe actuellement en Afghanistan. Nous voudrions également remercier le Représentant personnel du Secrétaire général, M. Sotirios Mousouris, de son travail.

J'ai l'honneur d'annoncer que ma délégation s'est portée co-auteur du projet de résolution A/49/L.45.

Il est évident que la communauté internationale, et en particulier les amis de l'Afghanistan, doivent collaborer pour aider ce pays dévasté par la guerre afin qu'il revienne à un environnement stable sur le plan politique et économique, susceptible d'apporter une amélioration pour le peuple afghan. La nation afghane a beaucoup souffert. Sa population est lasse du conflit et souhaite un retour à la paix.

Ma délégation voudrait féliciter la mission spéciale dirigée par l'Ambassadeur Mahmoud Mestiri. Son rapport apporte d'importants renseignements sur la situation qui règne en Afghanistan.

La destruction causée en Afghanistan par 14 années de guerre cruelle et par l'intensification des combats à Kaboul et ailleurs dans le pays depuis janvier 1994 est difficile à imaginer. Sur une population de 15 millions d'Afghans, plus de 6 millions ont fui le pays pendant la guerre et ont cherché refuge principalement en Iran et au Pakistan, mais aussi dans d'autres régions du monde. Deux millions et demi d'autres personnes sont déplacées à l'intérieur. À présent, près de 200 000 personnes déplacées qui se trouvent dans des camps près de Jalalabad se préparent à un cruel hiver. L'ampleur de ces souffrances humaines est sans précédent.

Maintenant que les occupants étrangers sont partis, l'attention du monde semble s'être tournée ailleurs. Le peuple afghan est laissé seul pour s'attaquer à la tâche gigantesque du relèvement et de la reconstruction nationale. Cette tâche est véritablement monumentale. La mission spéciale fait état de la profonde conviction parmi les Afghans que

> «la communauté internationale et l'ONU avaient délaissé l'Afghanistan ces deux dernières années.» [*A/49/208, par. 23 g)*]

Les conclusions de la mission et l'application de ses recommandations contribueront dans une grande mesure à assurer le peuple afghan que la communauté internationale n'a pas oublié sa triste situation.

Le rapport de la mission spéciale montre que les conséquences de la guerre se font ressentir dans tout le pays, propageant l'instabilité dans diverses régions. Le tissu social et la vie économique en Afghanistan ont été dévastés; les institutions et l'infrastructure physique ont été complètement détruites; les services de santé, d'éducation et autres services sont pratiquement inopérationnels; le chômage, la misère, la malnutrition, les privations et la maladie affligent la plus grande partie de la population afghane, dont 15 % est soit déplacée, soit sans abri, soit dans le dénuement le plus complet face à un hiver long et difficile.

La présence de mines terrestres a été citée comme l'un des principaux obstacles au rapatriement des réfugiés afghans. D'après le rapport de la mission spéciale, il y a en Afghanistan 456 kilomètres carrés de champs de mines, dont 113 kilomètres carrés ont reçu une classification hautement prioritaire aux fins de déminage.

Près de 400 000 personnes ont été mutilées, en raison principalement des 10 millions de mines qui auraient été posées en Afghanistan. Les conséquences de ces mines sur la population civile, surtout sur les petits enfants, sont navrantes. Le programme de déminage du Bureau des Nations Unies pour la coordination de l'assistance humanitaire à l'Afghanistan est donc d'une importance critique, non seulement pour la sécurité personnelle des Afghans qui rentrent chez eux, mais aussi pour assurer le retour rapide des réfugiés et pour relancer les économies locales en Afghanistan. Nous prions instamment la communauté des donateurs de contribuer généreusement à ce programme, auquel il faudra, paraît-il, encore quatre ou cinq ans pour mener à bien ses travaux.

Le Pakistan a toujours fermement appuyé tous les efforts visant à rétablir la paix et une vie normale en Afghanistan. Il est encourageant de noter que la mission spéciale de l'Ambassadeur Mestiri a commencé ses travaux à Quetta, capitale de la province pakistanaise du Balouchistan. Le processus de Quetta a mis en marche un processus de participation auquel tous les chefs afghans ont contribué et qui a abouti à d'importantes recommandations.

Les souffrances du peuple afghan ne doivent pas être prolongées par des conflits et une violence aveugles. Il est maintenant temps de faire un effort sincère et sérieux en faveur de la paix dans ce pays dévasté par la guerre. Nous demandons instamment aux différentes factions afghanes d'abandonner leurs rivalités et, pour prévenir la perte d'autres vies innocentes, de s'engager sur la voie d'une réconciliation sincère entre elles. La prolongation du conflit ne contribuera qu'à perpétuer les souffrances du peuple afghan, avec lequel le Gouvernement et le peuple pakistanais ont des liens fraternels très anciens.

En ce qui concerne l'aide humanitaire, il ressort de l'appel commun lancé il y a quelques semaines par le Département des affaires humanitaires que l'Afghanistan a besoin d'urgence d'une aide de ce genre. Certes, l'assistance en faveur de la reconstruction économique de l'Afghanistan revêt beaucoup d'importance, mais la communauté internationale devrait répondre d'urgence aux besoins essentiels des personnes déplacées à l'intérieur du pays près de Jalalabad et des réfugiés qui continuent de vivre dans des camps, au Pakistan et en Iran.

Les nations du monde ont lourdement investi dans le long et sanglant conflit en Afghanistan. Le monde libre a qualifié de triomphe l'issue de la guerre. Si la responsabilité de l'instauration de la paix incombe aux Afghans eux-mêmes, il serait tragique que la nation afghane économiquement affaiblie soit abandonnée à son sort. La communauté mondiale a l'obligation morale d'aider généreusement le malheureux peuple afghan. Nous espérons sincèrement que la communauté internationale répondra rapidement et efficacement à l'appel commun de façon que le peuple afghan puisse redoubler d'efforts pour reconstruire son existence brisée et rétablir son infrastructure nationale, gravement endommagée.

M. Kharrazi (République islamique d'Iran) (*interprétation de l'anglais*) : La situation en Afghanistan et la poursuite des hostilités dans ce pays voisin du nôtre continuent de préoccuper vivement la République islamique d'Iran. Nous avons partagé la joie du peuple afghan après sa victoire et nous nous sommes réjouis de la création d'un État islamique dans ce pays en 1992. Toutefois, les combats qui ont éclaté par la suite entre les différentes factions à l'intérieur de l'Afghanistan n'ont pas seulement fait de nombreux morts et blessés parmi l'innocente population afghane, mais ont aussi empêché la reconstruction de ce pays ravagé par la guerre.

Dès le début, nous avons demandé que la souveraineté, l'intégrité territoriale et l'indépendance de l'Afghanistan soient respectées, de même que la non-ingérence dans les affaires intérieures de ce pays musulman frère. Nous avons réclamé la cessation des hostilités et recherché les moyens de parvenir à un cessez-le-feu entre les parties belligérantes

en Afghanistan. L'envoi de délégations de haut niveau en Afghanistan afin d'examiner à fond les positions de chacune des factions et les inviter à dialoguer au lieu de se battre répondait à notre principal objectif : ramener la paix et permettre un retour à la normale en Afghanistan. La République islamique d'Iran a également coopéré aux initiatives de paix des pays voisins, de l'Organisation de la Conférence islamique (OCI) et de l'Organisation des Nations Unies.

Conscients de la complexité de la situation en Afghanistan et connaissant les positions des différentes factions, nous sommes fermement convaincus que seule la création d'un conseil représentatif englobant toutes les factions afghanes peut permettre d'espérer parvenir rapidement à un règlement pacifique de la crise grâce à la tenue d'élections libres et honnêtes dans tout le pays.

Les pourparlers indirects qui ont lieu actuellement à Téhéran, sous les auspices de l'OCI et avec la participation de l'Organisation des Nations Unies, prouvent que la République islamique d'Iran s'emploie par tous les moyens à rapprocher les parties afghanes afin d'aboutir à un règlement négocié. C'est dans cet esprit que nous nous sommes félicités de la mission confiée à l'Ambassadeur Mestiri de l'ONU avec lequel nous avons coopéré à cette importante et difficile entreprise. L'Ambassadeur Mestiri jouit du plein appui du Gouvernement de la République islamique d'Iran dans ses efforts pour permettre une réconciliation nationale en Afghanistan.

La nécessité d'une coordination de tous les efforts visant à rétablir la paix et à permettre un retour à la normale en Afghanistan n'est plus à souligner. Nous devrions accroître le niveau actuel de coordination entre les efforts déployés par l'ONU, l'OCI et les pays voisins.

Le pays, ravagé par 15 ans d'occupation étrangère et de guerre civile, a perdu de nombreuses occasions de se développer. L'ampleur de la destruction et de l'effusion de sang est indescriptible. La plupart des infrastructures, à savoir les routes, les ponts, les systèmes d'irrigation, les fermes, les industries, les écoles et les hôpitaux, ont été détruites. Plus d'un million de personnes ont été tuées, plus de 2 millions sont infirmes, et près de 8 millions de personnes ont cherché refuge dans les pays voisins ou ont été déplacées à l'intérieur du pays.

Depuis 1980, la République islamique d'Iran a accueilli 2,5 millions de réfugiés afghans. Nous avons reçu et protégé ces réfugiés dans d'excellentes conditions, conformément à notre engagement humanitaire et international islamique. Toutefois, l'aide humanitaire et les contributions en faveur de ces réfugiés ont été marginales et inadaptées à l'ampleur des problèmes que connaissent les réfugiés dans le pays. La situation est la même en ce qui concerne le rapatriement des réfugiés afghans, qui a commencé en 1992.

Il reste encore 1,7 millions de réfugiés afghans en Iran. Une aide internationale s'impose d'urgence afin de pouvoir planifier une opération de rapatriement globale et qui tienne compte de tous les aspects, y compris la fourniture d'une aide appropriée pour la réinsertion des rapatriés et la mise en valeur des infrastructures socio-économiques de l'ensemble de l'Afghanistan.

Malheureusement, depuis le déclenchement des hostilités à Kaboul en janvier 1994, près de 7 000 personnes et 21 000 autres ont été gravement blessées par suite des bombardements et des combats de rues incessants. Par ailleurs, un demi-million de personnes ont fui la capitale. À l'heure actuelle, un million de Kaboulais sont ballottés entre les différentes factions belligérantes.

Dans ce contexte, le rétablissement des services de base, le redémarrage de l'économie locale, la réinstallation des réfugiés et le déminage sont quelques-unes des lourdes tâches qui ne pourront être accomplies sans une coopération internationale. À cet égard, l'appel commun interinstitutions lancé en octobre 1994 en faveur d'une aide humanitaire d'urgence montre comment un modeste appui international a permis de réinstaller 2 millions de réfugiés sur une période de deux ans, de déminer plus d'un tiers des zones déclarées prioritaires et de nourrir près d'un million de personnes. Compte tenu de la situation grave que connaît le pays, nous espérons sincèrement que l'appel commun lancé récemment par le Secrétaire général, qui porte sur les besoins spécifiques du peuple afghan pour l'hiver et l'été, bénéficiera de l'attention voulue de la part des pays donateurs.

Pour notre part, nous avons fourni du carburant, des vivres et aussi une aide non alimentaire au peuple afghan de façon permanente, et nous poursuivrons cette tâche avec dévouement. Il y a à peine quelques semaines, la République islamique d'Iran, le Ministère de la santé afghan et l'Organisation mondiale de la santé ont lancé conjointement un programme de vaccination pour les enfants afghans à l'échelle de 8 millions de doses de vaccins. Ce programme sera mis en oeuvre dans l'ensemble de l'Afghanistan avec l'aide de la République islamique d'Iran.

Permettez-moi de passer à présent à la question générale de l'aide humanitaire internationale. Deux années se

sont écoulées depuis l'instauration des nouvelles dispositions internationales des Nations Unies en matière d'aide d'urgence. Un examen approfondi des expériences faites et de la situation internationale qui prévaut peut nous aider à explorer les moyens d'améliorer la capacité de réaction du système.

À présent, le monde est confronté à une augmentation sans précédent du nombre et de l'ampleur des situations d'urgence complexes et des catastrophes naturelles. Comme le Secrétaire général le note, aujourd'hui, dans son rapport, alors que plus de 30 millions de gens dans 29 pays ont un besoin criant d'aide d'urgence, plus de 20 millions d'autres en Afrique subsaharienne sont menacés par une grave sécheresse. En même temps, les tâches de réinstallation des réfugiés et des personnes déplacées à l'intérieur des pays, de déminage et de démobilisation ont lourdement grevé les ressources disponibles pour des opérations de secours.

À la lumière de ces nouveaux défis et pour garantir l'efficacité de la capacité de réaction du système, il conviendrait d'examiner les points suivants avec soin :

Premièrement, le succès des mesures internationales dépend dans une grande mesure du caractère humanitaire, neutre et impartial de l'aide d'urgence. Tout devrait être tenté pour dissocier l'aide de toute incitation politique. De plus, il convient d'établir une voie de communication entre le coordonnateur des secours d'urgence ou son envoyé spécial et les parties à un conflit, afin de convaincre ces derniers du caractère non politique de l'opération humanitaire. À cet égard, j'aimerais insister sur l'importance des dispositions du paragraphe 27 de la résolution de l'Assemblée générale 48/42, qui demande une concertation approfondie avec le coordonnateur des secours d'urgence en ce qui concerne la planification générale d'une opération de maintien de la paix comportant une composante humanitaire. Il va sans dire que les responsabilités entre les opérations humanitaires et les opérations de maintien de la paix devraient cependant être clairement réparties, afin de préserver la neutralité et l'impartialité des activités de secours.

Deuxièmement, l'absence de coordination entre les coordonnateurs résidents et les coordonnateurs spéciaux du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) peut parfois soulever des problèmes particuliers sur le terrain. La capacité de remplir des mandats humanitaires dans des situations de conflit est une question des plus préoccupantes pour les organisations humanitaires. Nous sommes donc persuadés qu'en mettant sur pied des procédures et des équipes permettant une réaction rapide pour appuyer les pays affectés, le Comité permanent interinstitutions devrait également se concentrer sur la préparation de directives de travail pour clarifier les mandats de tous ceux qui travaillent sur le terrain, y compris les mandats des coordonnateurs spéciaux et des coordonnateurs résidents du PNUD.

Troisièmement, dans le cas de catastrophes naturelles, les mesures préventives sont plus rentables. Vu le nombre de morts et les destructions causés par les catastrophes naturelles soudaines, il faut des actions internationales plus concertées pour ce qui est des plans d'urgence en prévision de catastrophes et des mesures de prévention et de préparation aux situations d'urgence et d'alerte rapide pour réduire les conséquences désastreuses des catastrophes naturelles. Ces dernières années, la communauté internationale, très préoccupée par des situations d'urgence complexes, a accordé malheureusement moins d'attention aux souffrances humaines endurées par les victimes des catastrophes naturelles.

La Conférence mondiale sur la réduction des catastrophes naturelles qui s'est tenue du 21 au 27 mai 1994 à Yokohama nous a donné l'occasion d'examiner de manière plus approfondie la question des programmes d'urgence nationaux et locaux en prévision de catastrophes. L'un des résultats les plus marquants de la Conférence, auquel la République islamique d'Iran adhère totalement, est l'appel lancé en faveur d'une plus grande prise de conscience et d'un engagement politique plus profond de la part des dirigeants pour améliorer la coopération internationale en matière de gestion des situations de catastrophe.

Très souvent, l'élan pris pour apporter de l'aide aux pays touchés s'affaiblit au stade des secours, et en conséquence, on ne remédie qu'à une petite partie des pertes causées par les catastrophes. C'est pourquoi les institutions financières internationales devraient jouer un rôle plus dynamique pour mobiliser les ressources financières nécessaires pour assurer une continuité entre les secours et le développement. En attendant, il conviendrait de faire davantage d'efforts pour explorer les disponibilités potentielles militaires et en matière de protection civile pour appuyer les opérations de secours d'urgence en temps de paix. La promotion des directives d'Oslo, en particulier par le biais de la formation et d'exercices sur le terrain, revêt une grande importance.

Quatrièmement, nous reconnaissons la nécessité d'établir des priorités en matière de besoins en secours. Cependant, cet exercice ne devrait pas se faire au détriment des besoins de relèvement et de développement, ni retarder

l'acheminement d'urgence de fournitures essentielles aux victimes.

Cinquièmement la grave pénurie de ressources financières continue de mettre en péril la mise en oeuvre des programmes humanitaires. Les statistiques indiquent qu'il existe un large fossé entre les besoins et les contributions versées aux divers programmes de secours. Pour mettre en lumière le problème, il convient d'indiquer que, d'après le Secrétaire général, les contributions n'ont augmenté pour la période allant du milieu de l'année 1992 à la fin de l'année 1993 que de 8,5 %, alors que les besoins humanitaires avaient, selon les évaluations, augmenté de 28,83 %. La situation du Fonds central autorenouvelable est une autre source de préoccupation. Depuis le début des négociations sur les objectifs du Fonds et sur son plafond, nous avons sans cesse indiqué que 50 millions de dollars ne seraient pas suffisants pour satisfaire les demandes croissantes d'aide humanitaire de par le monde. Néanmoins, en dépit des diverses initiatives lancées par le Département des affaires humanitaires pour accélérer le processus de remboursement, le Fonds a été confronté, au début de cette année, à une situation dangereuse. Les ressources totales disponibles ne dépassaient pas 4 millions de dollars, ce qui n'aurait même pas permis de répondre aux besoins initiaux d'une situation d'urgence majeure. C'est pourquoi, cette année, nous inspirant des leçons tirées de nos expériences des deux dernières années, nous devrions parvenir à un accord sur un nouveau plafond qui permettrait de garantir la viabilité et le fonctionnement efficace du Fonds.

Sixièmement, nous nous félicitons des tentatives faites par le Secrétaire général dans son rapport pour décrire en détail le rôle positif des stocks d'urgence en vue de faciliter une intervention rentable aux situations d'urgence soudaines. Cependant, le rapport ne fournit pas de recommandations orientées sur l'action.

M. Singh (Inde) (*interprétation de l'anglais*) : C'est le coeur gros que je prends la parole tandis que nous examinons une fois encore la question de l'«Assistance internationale d'urgence pour le rétablissement de la paix et de la normalité en Afghanistan et pour la reconstruction de ce pays dévasté par la guerre». L'intitulé du point de l'ordre du jour énumère les objectifs cruciaux à réaliser. Il laisse entendre aussi que ce qui a été fait jusqu'à présent est très insuffisant. C'est tout bonnement une tragédie humaine qui se joue en Afghanistan.

Contrairement aux espérances, la fin de la guerre froide n'a pas ramené la paix en Afghanistan. Tout au long de l'histoire, des liens d'amitié ont uni l'Inde à l'Afghanistan et à son peuple. La proximité géographique et culturelle a renforcé entre nous les liens tissés par des siècles de contacts. Aussi la poursuite de la violence et de l'instabilité politique en Afghanistan est-elle pour mon pays un sujet de vive préoccupation.

Plusieurs tentatives ont été faites ces dernières années pour ramener la paix en Afghanistan afin que l'on puisse s'y atteler aux tâches urgentes de réconciliation nationale et de reconstruction d'une économie dévastée par la guerre. Malheureusement, la stabilité politique n'a toujours pas été obtenue en Afghanistan. Depuis 1992, plus de 12 000 personnes auraient péri au cours d'affrontements. Les pertes, que ce soit en vies humaines, en personnes déplacées, en infrastructures et en ressources, sont incalculables. Les tirs de roquettes et de mortiers et les bombardements aériens incessants continuent de plus belle. Les troubles en Afghanistan ont un impact négatif direct sur la paix et la sécurité dans la région. Mon pays est lui-même touché par cette crise.

M. Abdellah (Tunisie), Vice-Président, assume la présidence.

L'Inde estime que pour l'heure le plus urgent est d'arriver à un règlement politique qui tienne compte des voeux de tous les secteurs de la population afghane, sans la moindre forme d'ingérence extérieure. Il convient, à cet égard, que cesse immédiatement l'ingérence étrangère dans les affaires intérieures de l'Afghanistan.

L'Inde appuie énergiquement les efforts inlassables déployés par mon ami Mahmoud Mestiri, chef de la mission spéciale des Nations Unies, pour forger un consensus politique au sein du peuple afghan, pour créer une structure politique jugée acceptable par tous les secteurs de la société afghane, et pour instaurer un cessez-le-feu durable dans tout le pays. Mahmoud Mestiri est un diplomate chevronné et impartial et le Secrétaire général n'aurait pas pu choisir quelqu'un de plus qualifié pour une telle mission. Sans un retour rapide de la paix, on ne pourra progresser vers un prompt règlement global en Afghanistan.

Le peuple afghan reste en proie à des souffrances et à des difficultés indescriptibles. Il n'est plus à la mode de parler de son sort, mais il faut pourtant que nous en parlions et que nous le secourions. L'autre priorité, c'est la fourniture d'une aide humanitaire à l'Afghanistan. L'Inde a profondément à coeur le bien-être et la prospérité du peuple afghan. Nous avons toujours été prêts à contribuer le plus possible au relèvement de l'Afghanistan. C'est chez nous une tradition. En 1992 par exemple, l'Inde a fourni pour 15

millions de roupies d'articles de secours par le biais de différents programmes des Nations Unies. En outre, dans le cadre de notre engagement bilatéral vis-à-vis de l'Afghanistan, nous avons fourni des articles de première nécessité, des médicaments et du matériel médical pour un montant équivalant à 47 millions de roupies. En 1993 et 1994, nous avons fourni l'équivalent de 14 millions de roupies en thé et en médicaments dans le cadre de programmes des Nations Unies. Récemment encore, nous avons expédié pour 4,5 millions de roupies de thé dans le cadre de l'aide bilatérale.

En Afghanistan, l'Inde a toujours été pour un règlement politique qui traduise les aspirations du peuple afghan et que les Afghans eux-mêmes auront négocié. L'Inde n'a cessé d'appuyer énergiquement l'unité, la stabilité, l'indépendance et le caractère non aligné de l'Afghanistan. Nous poursuivrons nos efforts pour réaliser ces objectifs.

M. Hakim (Bangladesh) (*interprétation de l'anglais*) : Ma délégation se félicite de l'occasion qui lui est offerte d'intervenir sur le point 37 e) de l'ordre du jour, intitulé «Assistance internationale d'urgence pour le rétablissement de la paix et de la normalité en Afghanistan et pour la reconstruction de ce pays dévasté par la guerre».

Mil neuf cent quatre-vingt-quatorze a été une année d'épreuves et de changements pour le peuple afghan. Le faible espoir que l'on passerait sans heurt d'une décennie d'hostilités à une paix durable s'est évanoui lorsque, le 1er de l'an, Kaboul, la capitale, a été bombardé. En dépit des efforts pour enrayer la violence, les luttes intestines se poursuivent malheureusement à l'intérieur et autour de la ville. Depuis 11 mois, la tension règne à Kaboul, où la situation reste explosive. Le pays paraît toujours divisé en lignes partisanes.

Le Bangladesh a toujours eu d'étroits liens d'amitié avec le peuple afghan, qu'il a fermement appuyé pendant sa lutte contre l'agression et l'occupation étrangères. Il est bien évident que nous sommes profondément préoccupés par le regain de violence en Afghanistan. Nous regrettons l'absence de concorde nécessaire pour que le pays puisse surmonter les séquelles de l'affrontement et du chaos ainsi que les souffrances et les difficultés que les actuels combats fratricides entraînent pour des millions d'Afghans. L'Asie du Sud-Est, dont le Bangladesh, attend avec impatience les négociations de paix et le renforcement de la paix, car l'incertitude en Afghanistan a un impact sur l'ensemble de la région.

L'ONU a continué de jouer un rôle actif en encourageant la réconciliation politique et la reconstruction économique depuis que le nouveau Gouvernement est arrivé au pouvoir. Le rapport du Secrétaire général résume avec lucidité les efforts faits par les Nations Unies pour convaincre les parties et les responsables afghans de la nécessité urgente de convenir d'un cadre acceptable pour résoudre le problème. Dans ce rapport, on insiste sur les initiatives prises par les institutions du système des Nations Unies pour organiser le rapatriement des réfugiés afghans, ainsi que sur le travail de remise en état nécessaire et les mesures de redressement, et on présente des recommandations pour l'action future. Ma délégation juge ce rapport extrêmement utile pour comprendre la dynamique complexe de la politique afghane et le travail qu'il faudra faire pour sortir le pays de la crise où il est actuellement plongé.

Auparavant, c'était l'ingérence étrangère dans les affaires intérieures de l'Afghanistan qui était à l'origine du problème. Une fois ce problème réglé, on pensait que le peuple pourrait décider librement de son destin. Mais nous craignons que des influences extérieures persistent de diverses manières en Afghanistan pour influer sur le cours des événements dans ce pays ravagé par la guerre. Aussi le Bangladesh renouvelle-t-il son appel pour que soient pleinement respectées la souveraineté et l'intégrité territoriales de l'Afghanistan. En outre, il demande instamment qu'on s'abstienne de toute mesure susceptible de faire obstacle à la réconciliation nationale. Nous appuyons sans réserve les appels lancés le 11 août et le 30 novembre par le Président du Conseil de sécurité à tous les États pour qu'ils cessent de livrer des armes aux parties impliquées dans le conflit afghan.

Dans le même temps, nous soutenons l'appel lancé à toutes les parties et personnalités, ainsi qu'au peuple afghan, pour les inviter à coopérer pleinement avec la mission spéciale du Secrétaire général, qui, entre autres, a recommandé l'élaboration d'une formule de réconciliation nationale grâce à la mise en place d'un conseil représentatif ayant l'autorité pour assurer un cessez-le-feu durable et une cessation complète des hostilités à travers le pays, et grâce à la création d'une force de sécurité pour Kaboul. Par la suite, cette force pourrait être transformée en force de défense nationale. La formation d'un gouvernement de transition, à qui le gouvernement actuel transmettrait les pouvoirs, est la prochaine étape logique.

Ma délégation est encouragée par les signes de progrès naissants, réalisés durant la rencontre de l'Ambassadeur Mahmoud Mestiri, Représentant spécial du Secrétaire général, avec les dirigeants afghans des diverses parties,

durant sa visite en Afghanistan en septembre et en octobre derniers. Nous saluons aussi les efforts continus du Secrétaire général pour réaliser une entente entre les dirigeants afghans en vue d'élaborer une formule viable d'un règlement politique. Le Gouvernement du Bangladesh souscrit également aux initiatives constructives du Représentant spécial.

Le Gouvernement du Bangladesh estime positive la proposition du Secrétaire général d'établir un bureau en Afghanistan en vue de coordonner les efforts des Nations Unies. Nous sommes sûrs que cette mesure enverrait un signal positif quant à l'engagement durable des Nations Unies d'aider les Afghans à régler leurs problèmes nationaux. Quant à nous, nous sommes prêts à soutenir les efforts du Secrétaire général de nature à renforcer les forces de modération et de réconciliation en Afghanistan.

Toute paix durable en Afghanistan exigera une redynamisation importante de l'activité économique, qui pourrait commencer avec des grands travaux de remise en état et de reconstruction. Ma délégation note avec satisfaction les efforts louables des différentes institutions des Nations Unies pour permettre le rapatriement des réfugiés afghans du Pakistan et de l'Iran et la réintégration des personnes déplacées à l'intérieur. Le rapport du Secrétaire général a clairement évoqué les projets de reconstruction mis en oeuvre sous le contrôle actif des institutions des Nations Unies. Un généreux appui de la communauté internationale est indispensable pour soutenir les programmes actuels de reconstruction des Nations Unies en Afghanistan.

Vu la situation actuelle précaire sur le terrain en Afghanistan, l'ONU demeure le seul espoir pour faciliter et consolider la réconciliation nationale si indispensable au peuple afghan. Ma délégation demeure optimiste quant à la capacité de l'ONU — par le biais de sa mission spéciale en Afghanistan — d'aider le peuple afghan à sortir le pays de l'impasse actuelle.

En conclusion, nous voulons souligner le besoin urgent d'un engagement durable de la communauté internationale pour fournir une assistance humanitaire d'urgence et un soutien matériel et financier à l'Afghanistan, afin que la paix soit une solution de rechange attractive au conflit et au chaos.

M. Inderfurth (États-Unis d'Amérique) (*interprétation de l'anglais*) : Les États-Unis sont heureux de coparrainer la résolution sur l'Afghanistan. Il s'agit d'une résolution équilibrée. Elle fournit des arguments pour une assistance humanitaire d'urgence au peuple afghan; elle établit une assise appropriée pour les efforts de rétablissement de la paix de la mission spéciale des Nations Unies autorisée par cette Assemblée il y une année.

Durant l'année dernière, mon gouvernement a fait connaître sa vive préoccupation à la suite du regain de violence entre les parties afghanes en conflit. Ces «attaques lancées à l'aveuglette» comme les qualifie le projet de résolution dans son neuvième paragraphe du préambule, ont entraîné des souffrances graves et la mort d'innocents parmi les hommes, les femmes et les enfants afghans. Durant les neuf premiers mois de 1994, le Comité international de la Croix-Rouge a estimé que les attaques aux roquettes et à l'artillerie entre les chefs de guerre afghans rivaux ont causé au moins 7 000 morts et plus de 80 000 blessés dans la seule capitale, Kaboul. En outre, il a été estimé que plus de 200 000 civils innocents ont été déplacés à l'intérieur de la ville, avec parmi eux de nombreuses personnes vivant dans des conditions précaires, menacées même de famine cet hiver.

Les dimensions humanitaires de cette tragédie sont telles que la semaine dernière, mon gouvernement a fait une déclaration indiquant qu'une situation d'urgence existait à Kaboul. Sans une assistance d'urgence, davantage de souffrances et de morts ne sont pas seulement probables, mais inévitables. En vertu de la loi américaine, notre déclaration sur cette catastrophe déclenche l'allocation de fonds supplémentaires des États-Unis destinés directement aux organisations de secours internationales en vue d'apporter une aide d'urgence aux Afghans pris au piège dans la zone de la capitale. Nous espérons que d'autres gouvernements se joindront à nous pour répondre à ce besoin humanitaire urgent.

Mais la situation n'est pas désespérée. Mon gouvernement est heureux de prendre acte du rapport du Secrétaire général à l'Assemblée générale sur les progrès réalisés par la mission spéciale des Nations Unies en Afghanistan, sous la direction compétente de l'Ambassadeur Mahmoud Mestiri. Nous sommes particulièrement satisfaits de voir que la mission spéciale a créé un élan prometteur dans la voie de la paix, à l'issue des réunions tenues à Quetta, au Pakistan, durant les mois de septembre et d'octobre. Ces rencontres ont forgé un consensus remarquable sur un plan par étapes de nature à déboucher sur une réconciliation politique nationale complète. Dans ses phases initiales, le plan appelle à la mise en place d'un Conseil d'autorité, qui pourrait superviser un cessez-le-feu ainsi que la mise sur pied d'une force de sécurité neutre. Ces premières étapes — simples mais importantes — constitueraient le fondement du réta-

blissement en Afghanistan d'un gouvernement jouissant d'une large base et pleinement représentatif.

Mais le plan recommandé à Quetta ne peut ramener la paix en Afghanistan que si la confiance existe à nouveau entre le peuple afghan et ses dirigeants et si les gouvernements intéressés, dans la région et à l'extérieur, sont disposés à soutenir le travail de la mission spéciale des Nations Unies.

Mon gouvernement s'associe à l'appel du projet de résolution, lancé au peuple afghan, et en particulier aux dirigeants des parties en guerre, pour qu'ils mettent fin à leur conflit destructeur et pour qu'ils coopèrent avec la mission spéciale à son retour dans la région à la fin de ce mois. Au lieu de continuer à chercher vainement à arriver au pouvoir par la force des armes, les dirigeants des parties en conflit devraient accepter de consacrer leur énergie à la recherche de la paix. S'ils choisissent de travailler avec la mission spéciale alors que celle-ci élabore ses propositions, ils peuvent créer un élan irréversible pour s'éloigner de la guerre et marcher vers la paix.

Le projet de résolution que nous coparrainons appelle également tous les gouvernements, en particulier ceux de la région, à mettre tout leur poids derrière le plan de la mission spéciale. Nous savons que la prolongation de la guerre en Afghanistan vient pour une grande part du financement ou de la fourniture de matériel de guerre adressés de l'extérieur à l'une ou l'autre des factions. Et il n'est pas exagéré de dire que cette situation, en se poursuivant, risque de conduire à la catastrophe. Comme l'a indiqué un porte-parole de mon gouvernement, le 27 octobre, les gouvernements qui se préoccupent de la situation en Afghanistan devraient fournir leur assistance au développement et à la reconstruction de ce pays par le canal des Nations Unies, au lieu de fournir des fonds ou des armes aux chefs de guerre.

Il est temps pour nos gouvernements de travailler ensemble afin de mettre fin aux combats en Afghanistan et de consacrer nos efforts à la paix. Nous appelons tous les États de cette Assemblée à soutenir pleinement le travail de la mission spéciale des Nations Unies et à reconnaître son rôle essentiel dans le processus de rétablissement de la paix.

La paix en Afghanistan, aussi difficile et insaisissable puisse-t-elle être, est un objectif déjà très louable en soi. Mais la paix en Afghanistan peut aider également à promouvoir la paix, l'harmonie et la prospérité dans la région plus large de l'Asie centrale et du Sud. Cet objectif mérite donc que nous lui consacrions nos meilleurs efforts.

Le Président : Nous venons d'entendre le dernier orateur inscrit dans le débat sur ce point.

Avant de lever la séance, je voudrais informer les représentants que l'Assemblée se prononcera sur le projet de résolution A/49/L.45 à une date ultérieure qui sera annoncée dans le *Journal*.

La séance est levée à 17 h 15.